



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN	VILLE DE LIBERCOURT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS
---	---

**DECISION N° 09/2025 PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,
- Vu la délibération n° 2020/15 en date du 24 Mai 2020, par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la proposition de la Société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE, 69808 SAINT PRIEST CEDEX,

DECIDE :

Article 1 : de signer une convention avec la Société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE en vue de la mise à disposition, à compter du 1^{er} Mai 2025 pour une durée de 3 ans, d'une bouteille de gaz gamme PREMIUM – RROA105, moyennant un coût de location de 388,50 € TTC.

Article 2 : de procéder ultérieurement, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans la convention.

Article 3 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et décisions, de la porter à la connaissance du conseil municipal dans le cadre des communications du Maire et de la publier sur le site internet de la commune.

Article 4 : Ampliation en sera :

- adressée au receveur municipal
- notifiée à la Société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE

LIBERCOURT, le 29 Janvier 2025
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ
Signé Electroniquement

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20250129-D-09-2025-AU
Date de télétransmission : 29/01/2025
Date de réception préfecture : 29/01/2025



Monsieur le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr